

FORMATION : LE TRAVAIL DE NUIT EN EHPAD

Le travail nocturne en EHPAD ne se résume pas à une simple présence : il mobilise des compétences précises, souvent invisibles mais essentielles à la qualité des soins et à la sécurité des résidents.

Dans un contexte de moindre activité mais de haute responsabilité, les professionnels de nuit doivent faire preuve d'une grande autonomie, savoir gérer les urgences avec discernement, et maintenir une communication adaptée malgré l'isolement.

Leur vigilance leur permet de détecter les signes discrets de souffrance ou de dégradation de l'état de santé des résidents. Ils doivent également maîtriser la gestion de l'anxiété, tant chez les résidents que pour eux-mêmes, tout en préservant leur équilibre face aux contraintes du rythme biologique et du stress.

Leur rigueur dans la traçabilité des soins et des événements contribue directement à la continuité et à la sécurisation des prises en charge au sein de l'établissement.

Public cible : Professionnels d'ESMS travaillant de jour et de nuit

Prérequis : Aucun

Durée : 2 jours – 14 heures (modulable)

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les enjeux spécifiques du travail nocturne (cadre réglementaire)
- Répondre aux besoins particuliers des usagers la nuit
- Maîtriser les réponses adaptées aux urgences et aux situations sensibles
- Appliquer et maîtriser les outils ressources
- Assurer la continuité des soins au regard de ses compétences
- Identifier les risques professionnels liés au travail de nuit et préserver sa santé

Objectifs opérationnels :

- Analyser des situations nocturnes complexes
- Identifier les urgences spécifiques à la nuit
- Adapter les interventions aux besoins physiques, psychologiques et relationnels exprimés la nuit
- Développer des méthodes d'intervention non médicamenteuses pour accompagner l'anxiété, les troubles cognitifs, la douleur, ou les troubles du sommeil
- Assurer une continuité des soins à travers les transmissions et des dispositifs de coordination avec les équipes de jour
- Identifier les impacts physiques et psychologiques du travail de nuit afin d'adopter une hygiène de vie adaptée à ce rythme

Modalités et délais d'accès :

- Recueil des attentes et besoins des participants en amont de la formation

MAJ le 15/01/2026

NS CONSEIL & FORMATION – SASU au capital de 1000 Euros

Siège social : 16 rue de Versailles - 78790 SEPTEUIL - Contact : 06/84 17 53 45 ou contact@ns-conseil-formation

Siret n° 93313378700012 – Code NAF : 8559A

Numéro de déclaration d'activité 11788705278 enregistré auprès de la préfecture d'Île de France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.



- Test de positionnement en amont de la formation
- Un délai minimum et incompressible de 3 semaines entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Méthodes utilisées :

- Formation en présentiel (dans vos locaux)
- Groupe de 15 apprenants maximum
- Tables, chaises, vidéoprojecteur, paperboard, supports visuels
- Alternance de théorie, questionnement didactique
- Étude de cas, échanges d'expériences, mises en situation, ateliers pratiques et exercice intersession pour application des savoirs acquis
- Un suivi de la formation et de l'accompagnement sera réalisé tout au long de la formation.
- Livret pédagogique stagiaire remis en fin de formation

Modalités d'évaluation :

- Évaluation des acquis tout au long de la formation (quizz, jeux de rôle, études de cas, mise en situation professionnelle...)
- Evaluation de fin de formation

Inscription :

Pour toute demande, veuillez nous contacter :

- [06/84 17 53 45](tel:0684175345)
- contact@ns-conseil-formation.com

Accessibilité :

- Référent handicap **NS CONSEIL & FORMATION**
- Partenaire handicap (AGEFIPH)
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap, sous conditions d'aménagements utiles à la compensation du (ou des) handicap(s) du participant
- [Merci de préciser vos besoins dès le premier contact](#)

Prix (coût pédagogique) :

- 2 500 € - TVA non applicable - (hors frais de déplacement)
- Éligible aux financements publics

MAJ le 15/01/2026

NS CONSEIL & FORMATION – SASU au capital de 1000 Euros

Siège social : 16 rue de Versailles - 78790 SEPTEUIL - Contact : 06/84 17 53 45 ou contact@ns-conseil-formation

Siret n° 93313378700012 – Code NAF : 8559A

Numéro de déclaration d'activité 11788705278 enregistré auprès de la préfecture d'Île de France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Programme général : LE TRAVAIL DE NUIT EN EHPAD

SPECIFICITE DU TRAVAIL DE NUIT ET CADRE REGLEMENTAIRE

- Mobilisation des compétences à partir des activités des participants, des référentiels métiers et fiches de poste
- Cadre législatif du travail de nuit : réglementation, professions infirmière et aide-soignante, droits des usagers, rôles et responsabilités professionnelles et travail d'équipe
- Clarification des rôles et responsabilités professionnelles dans le cadre du travail d'équipe

COMPRENDRE LES BESOINS DES RESIDENTS LA NUIT

- Physiologie du sommeil de la personne âgée
- Identification des besoins spécifiques du résident dans le contexte nocturne
- Recentrage des interventions sur la connaissance fine des usagers
- Analyse des attentes des familles et des aidants naturels dans les situations critiques

ACCOMPAGNEMENT RELATIONNEL ET METHODES NON-MEDICAMENTEUSES

- Posture bienveillante et écoute active dans le soin de nuit
- Outils et méthodes pour faciliter l'endormissement, apaiser l'anxiété ou soulager la douleur
- Les méthodes non-médicamenteuses pour faciliter l'endormissement, soulager l'anxiété et la douleur

GESTION DES SITUATIONS A RISQUE ET D'URGENCE

- Analyse des situations de soin critiques : fin de vie, agressivité, violence, fugue, tentative de suicide, intrusion...
- Les situations d'urgences : le recours à l'infirmière d'astreinte (médico-social), au médecin de garde ou au SAMU
- Sécurisation des interventions et maîtrise des gestes en situation de crise
- Les protocoles de gestion de l'urgence

COORDINATION INTER-EQUIPES ET CONTINUTE DES SOINS SUR 24H

- Les notions de travail en équipe et de coopération, l'organisation des soins la nuit, la notion de passage de relais et de fin de poste
- Perceptions différenciées des équipes de jour et de nuit : enjeux de reconnaissance et communication
- Inscription du soin nocturne dans la globalité du parcours de soin
- La formalisation des conditions et outils nécessaires à la continuité des soins sur 24h : communication, traçabilité, anticipation des situations de crise

PREVENTION DES RISQUES LIES AU TRAVAIL DE NUIT

- Identification des facteurs de stress nocturnes (solitude, vigilance, charge émotionnelle...)
- Compréhension des effets sur la santé : chronobiologie, physiologie du sommeil, agenda du sommeil, hygiène de vie et alimentation
- Prévention de l'épuisement professionnel : repères, outils, rythmes, alimentation
- Le risque d'épuisement professionnel et sa prévention

MAJ le 15/01/2026

NS CONSEIL & FORMATION – SASU au capital de 1000 Euros

Siège social : 16 rue de Versailles - 78790 SEPTEUIL - Contact : 06/84 17 53 45 ou contact@ns-conseil-formation

Siret n° 93313378700012 – Code NAF : 8559A

Numéro de déclaration d'activité 11788705278 enregistré auprès de la préfecture d'Île de France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Programme détaillé : LE TRAVAIL DE NUIT EN EHPAD

JOURNEE 1 :

COMPRENDRE LE CADRE, LES SPECIFICITES DU TRAVAIL NOCTURNE ET LES BESOINS DES USAGERS

MATINEE : SPECIFICITES DU TRAVAIL DE NUIT ET CADRE REGLEMENTAIRE- DUREE : 3H30

Objectif : comprendre les particularités du travail nocturne, les compétences mobilisées et le cadre législatif applicable aux pratiques soignantes.

Chapitre 1 : les spécificités du travail de nuit

Organisation des soins la nuit
Spécificités relationnelles, charge cognitive, isolement
Activités réelles des professionnels selon les services

Chapitre 2 : mobilisation des compétences

Analyse des activités des participants
Mise en lien avec les référentiels métiers (IDE, AS, AES)
Lecture commentée des fiches de poste

Chapitre 3 : cadre réglementaire du travail de nuit

Définitions légales du travail de nuit
Obligations de l'employeur, droits du salarié
Rôle propre IDE / actes délégués / responsabilités AS

Chapitre 4 : rôles et responsabilités professionnelles dans le travail d'équipe

Limites du champ de compétences
Collaboration interprofessionnelle
Clarification des responsabilités selon les situations
➤ **Évaluation de la séquence : temps d'échange + réponse aux questions**

APRES- MIDI : COMPRENDRE LES BESOINS DES PATIENTS/RESIDENTS LA NUIT- DUREE : 3H30

Objectif : identifier les besoins physiologiques, psychologiques et relationnels des usagers la nuit afin d'adapter les interventions.

Chapitre 1 : la physiologie du sommeil et ses particularités chez la personne âgée

Architecture du sommeil
Vieillesse et troubles du sommeil
Sommeil, pathologies, traitements

Chapitre 2 : besoins spécifiques la nuit

Douleurs, anxiété, désorientation, besoins d'élimination
Rituels nocturnes, rythme veille/sommeil
Situations de vulnérabilité

Chapitre 3 : recentrer les interventions sur la connaissance fine des usagers

Limiter les interruptions de sommeil
Adapter les soins au juste nécessaire
Repérer les aggravations nocturnes

Chapitre 4 : familles et aidants dans les situations critiques

Attentes, incompréhensions, inquiétudes
Communication adaptée lors d'événements nocturnes
Gestion des situations sensibles ou de fin de vie
➤ **Évaluation de la séquence : bilan de la première journée + analyse d'une situation clinique.**

MAJ le 15/01/2026

NS CONSEIL & FORMATION – SASU au capital de 1000 Euros

Siège social : 16 rue de Versailles - 78790 SEPTEUIL - Contact : 06/84 17 53 45 ou contact@ns-conseil-formation

Siret n° 93313378700012 – Code NAF : 8559A

Numéro de déclaration d'activité 11788705278 enregistré auprès de la préfecture d'Île de France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Programme détaillé : LE TRAVAIL DE NUIT EN EHPAD

JOURNEE 2 :

LES COMPETENCES CLES DU SOIN NOCTURNE : URGENCES, TRANSMISSION ET SANTE AU TRAVAIL

MATINEE : ACCOMPAGNEMENT RELATIONNEL ET METHODES NON MEDICAMENTEUSES - DUREE : 3H30

Objectif : développer une posture relationnelle bienveillante et utiliser des méthodes non médicamenteuses pour apaiser et accompagner la nuit.

Chapitre 1 : posture professionnelle et écoute active la nuit

Contact, approche douce, communication apaisante

Gestion des émotions du soignant et de l'utilisateur

Chapitre 2 : faciliter l'endormissement et apaiser l'anxiété

Rituels d'endormissement

Aménagement de l'environnement nocturne

Techniques respiratoires, ancrage, relaxation

Chapitre 3 : méthodes non médicamenteuses face à la douleur et l'angoisse nocturne

Toucher de confort

Mobilisations douces

Présence rassurante / relation d'aide

Chapitre 4 : interventions adaptées aux troubles du comportement la nuit

Agitation, déambulation, oppositions

Choisir la technique adaptée au profil de la personne

- **Évaluation de la séquence : mises en situation + feedback collectif.**

APRES-MIDI : GESTION DES SITUATIONS A RISQUE, CONTINUTE DES SOINS, PREVENTION DES RISQUES DU TRAVAIL ET DE L'EPUISEMENT LA NUIT - DUREE : 3H30

Objectif : savoir gérer les situations critiques, assurer la continuité des soins sur 24h et prévenir les risques liés au travail nocturne.

Chapitre 1 : analyse des situations critiques et d'urgence

Fin de vie, agressivité, violences, fugue, tentative de suicide

Intrusions et sécurité de l'établissement

Repérage des signes de gravité

Chapitre 2 : circuits d'urgence et recours aux professionnels

IDE d'astreinte (médico-social) : rôle, limites

Médecin de garde et SAMU : procédures d'appel

Traçabilité et gestion post-événement

Chapitre 3 : coordination inter-équipes et continuité des soins

Organisation des transmissions

Traçabilité utile / anticipation des situations

Reconnaissance réciproque équipes jour/nuit

Chapitre 4 : prévention des risques du travail nocturne

Stress, isolement, vigilance et surcharge émotionnelle

Effets sur la santé : chronobiologie, hygiène de vie, agenda du sommeil

Prévention de l'épuisement professionnel : repères et outils

- **Évaluation de la séquence : point sur la journée + plan d'action individuel final.**

MAJ le 15/01/2026

NS CONSEIL & FORMATION – SASU au capital de 1000 Euros

Siège social : 16 rue de Versailles - 78790 SEPTEUIL - Contact : 06/84 17 53 45 ou contact@ns-conseil-formation

Siret n° 93313378700012 – Code NAF : 8559A

Numéro de déclaration d'activité 11788705278 enregistré auprès de la préfecture d'Île de France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

ACCESSIBILITE NUMERIQUE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de NS CONSEIL & FORMATION en matière d'accessibilité numérique.

RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, NS CONSEIL & FORMATION a nommé un responsable de l'accessibilité numérique (Nathalie SCHMITT).

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de NS CONSEIL & FORMATION, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années.

Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation par des dispositifs en présentiel.

GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intègrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils.

Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

MAJ le 15/01/2026

NS CONSEIL & FORMATION – SASU au capital de 1000 Euros

Siège social : 16 rue de Versailles - 78790 SEPTEUIL - Contact : 06/84 17 53 45 ou contact@ns-conseil-formation

Siret n° 93313378700012 – Code NAF : 8559A

Numéro de déclaration d'activité 11788705278 enregistré auprès de la préfecture d'Île de France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV) & CONDITIONS PARTICULIERES

Document mis à jour le 18/11/2025

NS CONSEIL & FORMATION

SASU au capital de 1 000 € – RCS Versailles 933 133 787

Siège social : 16 rue de Versailles, 78790 SEPTEUIL

NDA : 11788705278 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Article 1 – Objet et champ d'application

La société **NS CONSEIL & FORMATION** est un organisme de formation professionnelle, d'audit et de conseil à destination des professionnels des établissements et services du secteur social et médico-social en intra entreprise.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre **NS CONSEIL & FORMATION** (ci-après « l'Organisme ») et tout client professionnel (ci-après « le Client ») dans le cadre de la réalisation :

- d'actions de formation professionnelle continue ;
- de prestations de conseil, d'audit et d'accompagnement.

Toute commande de prestation implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV.

NS CONSEIL & FORMATION se réserve la possibilité de modifier les CGV à tout moment et sans notifications préalables, les CGV applicables au Client étant celles en vigueur à la date du Contrat.

Article 2 – Documents contractuels

La relation contractuelle est formalisée par les documents suivants, par ordre de priorité décroissant :

- la convention ou le contrat de formation (le cas échéant) ;
- les conditions particulières ;
- le devis accepté ;
- les présentes CGV.

Le Contrat prend effet au jour de la signature du Contrat pour la durée nécessaire à la fourniture des Prestations, jusqu'à l'extinction des garanties et obligations dues par **NS CONSEIL & FORMATION**.

Article 3 – Devis et commande

MAJ le 15/01/2026

NS CONSEIL & FORMATION – SASU au capital de 1000 Euros

Siège social : 16 rue de Versailles - 78790 SEPTEUIL - Contact : 06/84 17 53 45 ou contact@ns-conseil-formation

Siret n° 93313378700012 – Code NAF : 8559A

Numéro de déclaration d'activité 11788705278 enregistré auprès de la préfecture d'Île de France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.



Toute prestation donne lieu à l'émission d'un devis précisant la nature, la durée, le prix et les modalités d'exécution de la prestation.

La commande est réputée ferme et définitive à réception du devis signé, daté et revêtu de la mention « Bon pour accord ».

Toutes demandes de prestations complémentaires non prévues auxdites Conditions Particulières pourront faire l'objet d'une offre complémentaire de l'Organisme de formation, laquelle sera soumise aux présentes CGV, sauf disposition particulière entre les Parties.

Article 4 – Prise en charge partielle ou totale du prix par un intermédiaire

En cas de financement par un OPCO, merci de noter que **NS CONSEIL & FORMATION** n'accepte pas de subrogation (règlement de la formation par l'OPCO directement auprès de l'organisme de formation). L'établissement ne devra pas demander de subrogation au moment du dépôt du dossier de financement, et devra régler l'organisme de formation au moment de la facturation.

Les prestations de conseil, d'audit et d'accompagnement ne relèvent pas du champ de la formation professionnelle continue et ne peuvent faire l'objet d'aucun financement public ou mutualisé, notamment par un OPCO.

Article 5 – Prix, TVA et modalités de paiement

Les prix des prestations sont exprimés en euros et précisés sur les devis correspondants.

5.1 Prestations de formation professionnelle continue

Les prestations relevant de la formation professionnelle continue, réalisées par **NS CONSEIL & FORMATION** dans le cadre de son activité déclarée, sont exonérées de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) conformément aux dispositions de l'article 261-4-4° du Code général des impôts.

Les devis et factures relatifs aux actions de formation portent la mention : « Exonération de TVA – article 261-4-4° du CGI ».

5.2 Prestations de conseil, d'audit et d'accompagnement

Les prestations de conseil, d'audit et d'accompagnement ne relèvent pas du champ de la formation professionnelle continue et sont, à ce titre, soumises à la TVA au taux en vigueur.

Les devis et factures correspondants mentionnent distinctement le montant hors taxes, le taux de TVA applicable et le montant toutes taxes comprises.

5.3 Modalités de paiement

Sauf stipulation contraire, les factures sont payables dans un délai de trente (30) jours à compter de leur date d'émission, sans escompte, par virement bancaire ou chèque.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront exigibles de plein droit, calculées sur la base du taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce.

MAJ le 15/01/2026

NS CONSEIL & FORMATION – SASU au capital de 1000 Euros

Siège social : 16 rue de Versailles - 78790 SEPTEUIL - Contact : 06/84 17 53 45 ou contact@ns-conseil-formation

Siret n° 93313378700012 – Code NAF : 8559A

Numéro de déclaration d'activité 11788705278 enregistré auprès de la préfecture d'Île de France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Article 6 – Responsabilité

NS CONSEIL & FORMATION est tenue à une obligation de moyens.

La responsabilité de l'Organisme ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée et est limitée aux dommages directs, à l'exclusion de tout dommage indirect. La responsabilité de **NS CONSEIL & FORMATION** ne saurait être engagée pour des dommages indirects tels que perte de chiffre d'affaires, perte de données, préjudice commercial ou atteinte à l'image.

En tout état de cause, la responsabilité financière de l'Organisme est plafonnée au montant total encaissé au titre de la prestation concernée.

Article 7 – Force majeure

NS CONSEIL & FORMATION ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence :

- la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique ;
- les grèves ou conflits sociaux externes à **NS CONSEIL & FORMATION** ;
- les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **NS CONSEIL & FORMATION**.

Article 8 - Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des supports, outils, méthodes et livrables produits par **NS CONSEIL & FORMATION** demeurent sa propriété exclusive, sauf stipulation contraire expresse.

Toute reproduction, diffusion ou exploitation non autorisée est interdite.

Article 9 - Confidentialité et communication

NS CONSEIL & FORMATION, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par **NS CONSEIL & FORMATION** au Client.

NS CONSEIL & FORMATION s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par **NS CONSEIL & FORMATION** comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise **NS CONSEIL & FORMATION** à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Article 10 - Protection et accès aux informations à caractère personnel

MAJ le 15/01/2026

NS CONSEIL & FORMATION – SASU au capital de 1000 Euros

Siège social : 16 rue de Versailles - 78790 SEPTEUIL - Contact : 06/84 17 53 45 ou contact@ns-conseil-formation

Siret n° 93313378700012 – Code NAF : 8559A

Numéro de déclaration d'activité 11788705278 enregistré auprès de la préfecture d'Île de France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Les parties s'engagent à conserver confidentielles les informations échangées dans le cadre de l'exécution des prestations.

Concernant les actions de formation, le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de **NS CONSEIL & FORMATION**
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : **NS CONSEIL & FORMATION** ou par voie électronique à : **NS CONSEIL & FORMATION**.
- En particulier, **NS CONSEIL & FORMATION** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, **NS CONSEIL & FORMATION** s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Article 11 – Réclamations

Engagé dans une démarche qualité, **NS CONSEIL & FORMATION** porte un grand intérêt au degré de satisfaction de ses Clients et/ou Bénéficiaires. A ce titre, une évaluation de la satisfaction sera proposée dans le cadre des Prestations effectuées.

NS CONSEIL & FORMATION informe le Client qu'il a la possibilité à tout moment de saisir **NS CONSEIL & FORMATION** d'une réclamation par mail, téléphone ou courrier qui engagera alors une enquête interne afin d'identifier les éventuelles pistes d'amélioration. Le Client sera informé des suites données à sa réclamation.

Article 12 – Litiges

Les présentes conditions générales de vente et tous les rapports entre **NS CONSEIL & FORMATION** et ses commanditaires relèvent de la loi française.

Les parties s'engagent à rechercher des modalités de règlement amiable aux difficultés qui pourraient résulter de la présente convention.

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Versailles sera seul compétent pour régler le litige.

Article 13 – Accessibilité aux personnes en situation de handicap

NS CONSEIL & FORMATION s'engage à étudier toute demande d'adaptation pédagogique ou organisationnelle afin de permettre l'accès aux formations aux personnes en situation de handicap.

Un référent handicap est désigné au sein de l'organisme. Le Client ou le bénéficiaire est invité à signaler toute situation de handicap dès la prise de contact afin d'étudier les modalités d'adaptation ou, le cas échéant, d'orientation vers une structure partenaire.

Article 14 – Contact

MAJ le 15/01/2026

NS CONSEIL & FORMATION – SASU au capital de 1000 Euros

Siège social : 16 rue de Versailles - 78790 SEPTEUIL - Contact : 06/84 17 53 45 ou contact@ns-conseil-formation

Siret n° 93313378700012 – Code NAF : 8559A

Numéro de déclaration d'activité 11788705278 enregistré auprès de la préfecture d'Île de France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.



Société **NS CONSEIL & FORMATION**

16 rue de Versailles,
78790 SEPTEUIL

Référent Handicap Formation : Nathalie SCHMITT
Téléphone : 06 84 17 53 45
Email : contact@ns-contact-formation.fr

CONDITIONS PARTICULIERES – ACTIONS DE FORMATION

Les présentes conditions particulières précisent les modalités spécifiques applicables selon la nature de la prestation commandée.

Article 1 – Objet de la formation

Chaque action de formation est définie par un programme précisant les objectifs pédagogiques, le contenu, la durée, les modalités pédagogiques et d'évaluation.

Article 2 – Modalités de réalisation

Les formations peuvent être réalisées en présentiel, distanciel ou format hybride.
Les supports pédagogiques sont remis sous format papier ou dématérialisé.

Article 3 – Suivi et évaluation

La participation des stagiaires est attestée par des feuilles d'émargement ou des relevés de connexion.
Des évaluations des acquis sont mises en œuvre selon les modalités précisées dans le programme.
Une attestation de fin de formation est remise au commanditaire.

Article 4 – Annulation et abandon

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début de la formation :

- Entre 2 semaines et 1 semaine avant : 50 % du coût est dû ;
- Entre 1 semaine et 48 heures avant : 75 % du coût est dû ;
- Moins de 48 heures avant : 100 % du coût est dû.

Ces sommes ne sont pas imputables sur les financements OPCO.

Article 5 – Annulation par NS CONSEIL & FORMATION

NS CONSEIL & FORMATION se réserve le droit d'annuler une formation notamment en cas d'effectif insuffisant ou de force majeure. Les sommes perçues seront alors remboursées.

MAJ le 15/01/2026

NS CONSEIL & FORMATION – SASU au capital de 1000 Euros
Siège social : 16 rue de Versailles - 78790 SEPTEUIL - Contact : 06/84 17 53 45 ou contact@ns-conseil-formation
Siret n° 93313378700012 – Code NAF : 8559A
Numéro de déclaration d'activité 11788705278 enregistré auprès de la préfecture d'Île de France
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

CONDITIONS PARTICULIERES – ACTIONS DE CONSEIL

Article 1 – Objet et périmètre

Les prestations de conseil sont définies dans le devis accepté et constituent des obligations de moyens.

Article 2 – Livrables

Les livrables sont remis selon les modalités précisées contractuellement.

Article 3 – Financement

Les prestations de conseil ne relèvent pas de la formation professionnelle continue et ne peuvent faire l'objet d'aucun financement public ou mutualisé, notamment par un OPCO.

Article 4 – Annulation

Toute annulation ou report d'une prestation de conseil donnera lieu à facturation des travaux déjà réalisés.

Contact

NS CONSEIL & FORMATION
16 rue de Versailles
78790 SEPTEUIL
contact@ns-conseil-formation.fr
06/84 17 53 45

Tampon, date et signature du Client, précédée de la date et de la mention

« Lu et approuvé, bon pour accord »

MAJ le 15/01/2026